

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEVACHE**

Séance du 25 janvier 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

Date de la convocation : 21 janvier 2019

En exercice : 10

Date d'affichage : 29 janvier 2019

Qui ont pris part à la délibération : 6

L'An Deux Mil dix neuf et le Vingt cinq janvier à 9 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. CHEVALIER Jean-Louis Maire de Névache.

Présents : CASANOVA Frédéric, NOVO Riccardo, ROUX Henry-Pierre, BLANC Roger, VIGUIER Corinne.

Absents : CHRETIEN Claudine (Procuration à NOVO Riccardo), RAVARY Martin (Procuration à CASANOVA Frédéric), LEGER MIEGGE Adeline (Procuration à BLANC Roger), ROINNE Bruno.

En application de l'article L 2121-15 du CGCT Monsieur le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance. Mme VIGUIER Corinne, conseillère municipale, qui se propose pour assurer cette fonction, est nommée Secrétaire de séance après avis favorable des membres présents.

N° 2019/00001

Objet de la Délibération

1 – FINANCES

1-1– Approbation restes à réaliser

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les restes à réaliser 2018 qui seront repris aux Budgets primitifs 2019.

Monsieur le Maire donne lecture de ces restes à réaliser qui s'établissent ainsi :

- Budget Général :
 - Dépenses : 499.981,54 €
 - Recettes : 52.263,10 €
- Budget Camping :
 - Dépenses : 64.955 €
- Budget Eau :
 - Dépenses : 76.472,14 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour :

- Approuve ses restes à réaliser,
- Autorise M. le Maire à les reprendre aux budgets primitifs,

- Autorise M. le Maire à mandater les factures en investissement sur ces budgets.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

J. L. CHEVALIER